



## INVITATION

### Réseau des Territoires Accueillants 35

#### ***Décryptage et analyse des applications et conséquences de la loi « Immigration » sur l'accueil au quotidien et dans nos territoires des personnes exilées !***

Initiée depuis le 01 février 2023, la loi « Asile – Immigration » depuis loi pour « Contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » a fait l'objet d'une adoption dans le cadre d'une procédure accélérée le 19 décembre 2023. Le Conseil constitutionnel à l'issue de son examen a déclaré le 25 janvier 2024 que la quasi moitié des 86 articles sont censurés ou partiellement censurés, elle vient d'être promulguée. Après plus d'un an de débats et de controverses.

**Que reste-t-il de cette énième loi ?** qui au final porte gravement atteinte aux droits des personnes exilées, remet en question des engagements internationaux de la France, va aggraver la précarité de dizaines de milliers de personnes, facilitera l'enfermement et l'expulsion de personnes parfois installées de longue date, rendra impossible le droit de mener une vie de famille, ne favorisera pas l'intégration des personnes déjà confrontées à un système administratif complexe, qui limite leur accès à des droits fondamentaux déjà réduits au minimum.

**Pour en débattre et échanger, nous vous convions à cette rencontre le**

**Samedi 10 février 2024– 14h00/18h00**

**Maison de Quartier de Villejean**

2, rue de Bourgogne – RENNES

(Accueil dès 13h30 - Métro ligne A – Station JF Kennedy)

#### **Intervenant·e·s**

- **David TORONDEL**- Membre groupe de travail "Droits des étrangers" - LDH
- **Gaëlle LE STRAT**– Avocate spécialiste du droit des étrangers
- **Nadège BOISRAMÉ** – ANVITA - Elue à la Ville de Nantes
- **Carole BOHANNE**- Juriste – Membre du MRAP – Animation de la rencontre

Cette rencontre s'adresse plus particulièrement aux élu·es des collectivités locales et territoriales, aux représentants d'organisations professionnelles et organismes sociaux, aux personnes exilées, aux membres de collectifs, organisations et associations dédiées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes exilées.

Nombre de places limitées à 100, pour participer, s'inscrire exclusivement via le formulaire suivant

<https://framaforms.org/reseau-des-territoires-accueillants-35-invitation-a-la-rencontre-de-decryptage-de-la-loi-immigration>

[rta35.fr](http://rta35.fr)

[ANVITA.fr](http://ANVITA.fr)

*RTA 35 : collectif regroupant une dizaine de communes signataires de la charte du RTA et d'une cinquantaine d'associations œuvrant pour une meilleure insertion des personnes migrantes*